

RAPPORT SUR LES ACTIVITÉS DU PROGRAMME DE SERVICES DE SANTÉ NON ASSURÉS (SSNA) POUR LE COUNSELING EN SANTÉ MENTALE (SCCT)

Numéro de l'ICD et année financière : HC-P042 (2020-2021)

NOTE : Ce document est une représentation des exigences de production de rapports pour l'ICD HC-P042. Il ne s'agit pas d'un modèle de rapport ni d'un outil de collecte de données. Le cas échéant, le bureau régional vous fournira des modèles de rapports, des guides et des outils de collecte de données qui vous aideront à répondre aux exigences de production de rapports. Ces documents sont indiqués en caractères gras et en italiques dans le document. Veuillez communiquer avec [le bureau régional de la DGSPNI-SAC](#) si vous n'avez pas reçu d'exemplaires de ces documents, pour toute question ou si vous avez besoin d'aide.

Exigences du programme en matière de rapports :

Le bénéficiaire doit présenter au ministre les rapports d'activités financières et sur le programme comme l'indiquent l'entente de financement et le présent Guide de présentation. La norme pour le Programme de services de santé non assurés (SSNA) exige de produire :

- Des rapports provisoires sur les finances et sur les activités de programmes;
- Un rapport de clôture d'exercice financier annuel vérifié;
- Un rapport annuel qui inclut un rapport de clôture d'activités de programme.

La DGSPNI-SAC et le bénéficiaire de l'entente de financement négocieront les exigences concernant les périodes et les échéanciers pour la production de rapports provisoires. Peu importe le nombre de périodes de production de rapports, les échéanciers et dates limites pour la production des rapports financiers et sur les activités doivent demeurer les mêmes.

Rapports financiers

Les rapports financiers provisoires et de clôture d'exercice financier annuel vérifié devront fournir les dépenses réelles pour chacune des catégories budgétaires énumérées dans le Rapport provisoire sur les dépenses du Programme SSNA.

Rapports des activités du programme

Les deux sections qui suivent servent à déclarer les activités pour le programme. La DGSPNI-SAC et le bénéficiaire de l'entente de financement ont déjà fixé les ensembles d'éléments de données les plus pertinents pour répondre aux besoins des deux parties et la gestion du programme du SSNA et l'entente de financement. Remplissez uniquement la section pertinente.

1. Les rapports des activités de programmes doivent contenir les éléments de données suivants pour chaque demande de paiement autorisée pendant la période du rapport :
 - a. le nombre total de demandeurs (compter par clients uniques ainsi que le total cumulatif);
 - b. le nombre total de demandeurs ou nombre de séances fournies par catégorie de services (individuelle, familiale, de groupe)—voir les définitions au sein du Guide de santé mentale);

- c. montant total payé pendant la période de remboursement.

OU

- 2. Les rapports des activités de programmes doivent contenir les éléments de données suivants pour chaque demande de paiement autorisée pendant la période du rapport : Ce rapport peut être présenté en format électronique ou sur papier.
 - a. nom et prénom du client;
 - b. date de naissance du client;
 - c. numéro d'identification du client (numéro d'AINC, nom de bande et numéro de famille, ou numéro de la DGSPNI);
 - d. numéro d'autorisation préalable (optionnel)
 - e. nom du fournisseur de services;
 - f. nombre de séances préalablement approuvées, par catégorie (individuelle, familiale, de groupe);
 - g. nombre de séances fournies, par catégorie (individuelle, familiale, de groupe);
 - h. taux horaire de rémunération, par catégorie de séances (individuelle, familiale, de groupe);
 - i. montant total payé par demande de paiement;
 - j. montant total payé pendant la période de déclaration.

Où envoyer les rapports

Les rapports doivent être expédiés l'adresse indiquée dans l'entente de financement ou à l'adresse fournie par le bureau régional de la DGSPNI-SAC.